D'après et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civils de District pour la l'aroisse d'Orleans, Division à dans l'affaire intiulée John Brecher vs. Heritiers de Julia Brecher, épouse décédée de John Galas, dossier No. 160.112, le dit jugement lu, rendu et signée en cour ouverte, le 4 juin 1914, et le dit ordre adressé à Joseph L. Onorale, Encanteur, j'offrirai à la vente par alle, Encanteur, j'offrirai à la vente par alle, Encanteur, j'offrirai à la vente par les rues St-Claude, Remparts, midi, à la Bourse des Propriétés Foncières selon inventaire sur record, foncière selon inventaire sur record, lois se louchent et mestirent chacun constituer un dépôt de 10 pour certains lois de tesse avec luchent et mestirent chacun constituer un dépôt de 10 pour centains lois de tesse avec luchent et mestirent chacun centains lois de tesse avec luchent et mestirent chacun centains lois de tesse avec luchent et mestirent chacun centains lois de tesse avec luchent et mestirent chacun centains lois de tesse avec luchent et mestirent chacun centains lois de tesse avec luchent et mestirent chacun centains lois de tesse avec luchent et mestirent chacun centains lois de tesse avec luchent et mestirent chacun centains lois de tesse avec luchent et mestirent chacun centains lois de tesse avec luchent et mestirent chacun centains lois de tesse avec luchent et mestirent chacun centains lois de tesse avec luchent et mestirent chacun centains lois de tesse avec luchent et mestirent chacun centains lois de tesse avec luchent et mestirent chacun centains lois de lesse avec luchent et mestirent chacun constituer un dépôt de 10 pour l'année intituée de vente devant Charles L. Denechaud, notaire. Les acquéreurs de lois se louchent et mestirent chacun centains lois de lesse avec luchent et de la vente lignes entre lignes entre lignes entre lignes entre lignes entre lignes det cuatre lignes entre lignes det et et et eu entre lignes de te te deverte vente décrite cl-dessus a été subdivisée en cinq morceaux par Walter l'accune l'ac

comming suit:

1.—Deux certains lois de teire avec toutes les bâtisses et améliorations qui fains le Troisième District de cette ville, dans l'Itel No. 357, borné par St-Claude, dits lots étant désignés par les Nos. 13 et l 6 sur un plan dressé par L. Surgi, voyer, le 18 janvier 1848, et déposé en l'étude de H. Paul Claire, feu notaire en cette ville, sous le numéro 47 de son fivre de plans No. 5: les dits lots sont contigus, et mesurent chacun en mesure

Par DAVID H. CULLIGAN.

Vente en partition. Succession chael J. Jeyce.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No. 104,708, Division D. Cour Civile de District. Le MARDI, 21 juillet 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311, rue Baronne, je, David H.

midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311, rue Baronne, jc. David H. Cuiligan, vendrai à l'enchère publique, la propriété décrite ci-après:

PROPRIETE FONCIÈRE.

1.—Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bătisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits dy vole, privilèges, servitudes et avantagres qui s'y trouvent, et tous les droits dy vole, anne l'ilet No. 363, borné par les rues Bienville, Broad, White et herville (autrefois rue Custom House), désigné par la lettre B sur un croquis et certification quarante pieds, un pouce et quarre lignes entre lignes par la numere largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent trense-quatre pieds, meul pouces et quatre lignes entre lignes par la numere sun des partielles. Les bâtisses sur le dit lot de terre sont désignées par la numere municipal 722, rue Bienville, la sur les batisses sur le dit lot de terre sont désignées par la numere sur les batisses sur le dit lot de terre sont désignées par la numere sur les sur les dits lot de terre commence à une distance de vole, y appartiemment de quelque façon, simé dians l'Iles No. 369, borné par les rues Bienville, la rie Bienville, la rie de la cette ville, dians l'Iles No. 369, borné par les rues Bienville, la rie de la cette ville, dians l'Iles No. 369, borné par les rues bienville, Broad, White et herville (autrefois rue Custom House), désigné par la lettre A sur la croquis fet par des cette ville, dians l'Iles No. 369, borné par les rues des propriétés fonctères, 311, rue Bienville et Bourille et l'arrière, au une profondeur de cent vingt pieds entre lignes paraile les les cette ville, dians l'Iles No. 369, borné par les rues distinct de cette ville, dians l'Iles No. 369, borné par les rues de l'arrière, car une profondeur de cent vingt pieds entre lignes paraile les les distincts de cette ville, dians l'Iles No. 369, borné par les rues distinct de cette ville, au rie par les rues de l'arrière, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parailes les la rue d'arrière, sur une profondeur

a la rue Bienville, la Imenie largour a l'arrière, sur une profondeur de cent trente-quatre pieds, neuf pouces et quatre lignes entre lignes égales et pa-railèles, et est composé de la partie la plus grande du lot original No. 7. Les atisses sur le dit lot de terre sont dé-

patibles par les numéros municipaux 2736-2738, rue Bienville. 3.—Deux certains lots de terre, et tous 8.—Deux certains lots de serte, et 600s les des drovies, privileges, servitudes of voie, privileges, servitudes of voie, privileges, servitudes of voie, privileges of voie of les droits de voie, privilèges, servitudes et avantages y appartenant de quelque façon, situé dans le Deuxième District

305. borné par les rues Iberville (autrefois Custom House), Rocheblave, Tonti
et Bienville, désigné par la lettre A sur
un croquis et cértificat d'arpentage fait
par Geo. de Armas, voyer et ingénieur
civil, daté le 9 juin 1913, d'après lequel
croquis le dit lot A forme le coin des
rues iberville et Rocheblave, et mesure
vingt-neuf pieds cinq pouces de face à
la rue iberville, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent pieds,
entre lignes égales et parallèles, et de
face à la rue Rocheblave étant composé,
de le totalité du lot original No. 12 et
une partie du lot No. 11. Les bâtisses
sur le dit lot de terre sont désignées
par les numéros municipaux 2437-2439,
rue Iberville.

rue Iberville.

6.—Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de voie, privilèges, servitudes et avantages y appartenant de quelque façon, situé dans le Second District de catie ville, dans l'ilet No. 305, borné par les rues Iberville (autrefois Custom House), Rocheblave, Tonii et Bienville, désigné par la lettre B sur le croquis déjà mentionné et certificat d'arpeniage fait par George de Armas, voyer et ingénieur civil, d'aorès lequel croquis et dit lot commence à une distance de vingt-néuf pieds cinq pouces du coin des rues Iberville et Rocheblave et mesure vingt pieds sept pouces de face à la rue Iberwille, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes égales et paralièles. Les bâtisses herville et Rochemanne de la rus herville, la meme largeur à l'arrière, sur le ville, la meme largeur à l'arrière, sur le ville, la meme largeur à l'arrière, sur le dit lot de terre sont désignées par le et parallèles. Les bâtisses deur de 60 pieds 1 pouce entre de l'acquéreur de l'acquéreu de numéro municipal 2435, rue Iberville. Conditions—Compitant un tiers, ou plus, le soide payable dans une, ou une et deux amées; la partie qui est a crédit. y en ayant une, devant porter un intérêt au taux de 8 pour cent par an, payable annuellement, et devant être mise en sécurité par les clauses d'hypothèque qui sont habituelles, de même que le pacte de non-altenando, une provision pour l'assurance de la propriété faveur des billets hypothèquaires et pour le paisment du dix pour cent de gages d'avocats dans le cas d'empôchement; l'acquéreur devant assumer le Rages d'avocais dans le cas a empecha-ment; l'acquéreur devant assumer le spaiement de toutes taxes pour l'année 1914 sur le prix d'achat et au-dessuis; de recevoir les loyers seulement à partir de la date de cession des actes de vente;

Insideurs.
ANDREW M. FROLICH, J. H. BREWER, cats nour les défendeurs Jum 14 21 28-3juillet 5 12 19 21

HYMAN MITHOFF, Avocats pour les de-

Par J. L. ONORATO

Par J. L. ONORATO

PAR CARRERE & CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente water suppression. 16 sites pour

vront constituer un depot de 10 pou cest du prix d'achat (sans intérêt ni grevage aucuns) au moment de l'adjudication, chez Encanteur, 820 Rue Commune.

CHARLES LOUQUE, Avocat pour demandeur. FRANK N. BUTLER, Avocat pour c'exe cuteur et tuteur ad hoc.
juin 14 21 28-juillet 5 12 16

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE. Andrew Rauch vs. Henry Kilborn. PREMIERE COUR DE CITE de la Nou
velle-Orléans — No. 63,911 — En

vertu d'un writ de fleri facias qui m'a

été adressé par l'Honorable Première
Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans,
dans l'affaire ci-dessus intitulée,
je procederai à vendre aux encheres
publiques en mon entrepôt, Nos. 727-729

rue St. Louis, entre les rues Royale et
Bourbon, dons le Deuxième District de
cette ville, le LUNDI, 6 juillet 1914, à
midi, la propriété suivante, décrite a Vente pour succession. 16 Sites pour constructions, sur les rues Audubon et Walnut. Rues et trottoirs pavés. Cottage isolé, 3634, rue Coliseum, coin de la rue Antonine, avec le morceau propre à être construit qui le touche, au coin des rues Coliseum et Amelia. Voyez les plans à la Bourse.

LE JEUDI, 7 JUILLET 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311, rue Baronne. Succession de Abner A. Parker. No. 107,807. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D. midi, la propriété suivante, décrite a

savoir:

Un piano et son tabouret.

Saisie dans l'affaire ci-dessus. CONDITIONS - Comptant. P. McGILL,

Constable de la Premi re Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans. N. VINET, Avocat de l'affaire. juin 25 30-juillet 6

ANNONCE JUDICIAIRE. Jacob Segen vs. Samuel Hyman. PREMIERE COUR DE CITE de la Nou-velle-Orléans — No. 60,626 — En vertu d'un writ de fleri facias qui m'a été adresse par l'Hon. Première Cour de Cité de la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le pro-cèderal à vendre à l'enchère publique en mon entrepot, Nos. 727-729 rue Si-Louis, entre les rues Royale et Hourbon.

dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDE, 6 juillet 1914, à 11 heures 30 du matin, la propriété suivante, décrite Une étagère, une armoire à glace, une irmoire ordinaire, deux tables, deux haises, une table, un miroir, une com-node, un lavabo, etc. Saisie dans l'affaire ci-dessus. rmotre Saisie dans Passaire Conditions — Comptant.
P. McGILL

Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. B. Y. WOLF, Avoçat pour le deman-Juin 25 30-Juillet 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

à la rue Walnut sur cent vingt pieds de profondeur, le lot K formant le coin des rues Général Hood et Walnut.

Les lots P à T, compris, de touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Walnut sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes paral·lèles, le lot T formant le coin des rues Walnut et Ferdinand.

Deux certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Coliseum, Antonine, Amelia et Chestnut, désignés comme lots Nos. A et B sur un croquis fait par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, le 17 avril 191, et mesure de ville, le 17 avril 191, et mesure Coliseum, 54 pieds de face à la rue Coliseum, 55 pieds de face à la rue Coliseum, 56 pieds, 6 pouces et 6 lignes à l'arrière, sur 122 pieds 2 pouces de profondeur sur la rue Amelia, et 221 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne du lot B, representant une propiété totalement non-améliorée.

Le lot B mesure 42 pieds, 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Coliseum, avec William H. Hodges vs. John Courtiade. DREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 63,385 — En vertu d'un writ de fiert facias qui m'a été adressé par l'Hon. Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire dessus intitulée, je procederal à ven-Nos. 727-729, rue Statonis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 6 juni let 1914, à 11 heures du matin, la pro-priété suivante, décrite à savoir: CONDITIONS. — Comptant. P. McGILL, Constable Première Cour de Cité de la

"ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer use partition, No

Walter L.

L. et Rollan E. Lambert vs. Offilie May Lambert.

Un certain lot de terre, avec toutes

les améliorations et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième l'istrict do cette ville, désigné par la lettre C sur un plan par J. A. D'Hemecourt, daié du 26 octobre 1966, et attaché à un acte passé devant R. J. Ker, no-

taire, enregistre dans le livre 91 follo

laire, enregistre dans le nivre vi, ioni 533, dans l'îlet borné par les rices Ba-ronne, Dryades, Septième et Huitième, le dit lot ayant 25 pieds 9 pouces de face à la rue Dryades, sur une profon-deur de 60 pieds 1 pouce entre lignes

AVIS DE SUCCESSIONS

deduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

THOMAS CONNELL, Greffier.

ED. I. MAHONEY, Avocat.

fulllet 1 5 10

juin 28 - juillet 5 12 19 26 30

Adele Courtin, veuve de P. E. Sarrazin, a présenté une pétition à la cour dans le hut d'obtenir des lettres d'administration dans le succession de Marie Emma Courtin, décédée, intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas l'ait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

FRANK MCGLOIN, Avocat.

FRANK McGLOIN, Avocat. bitt 2 6 11

3868, rue Dryades. Petite résidence à deux étages. Succession d'Arthur Leibe. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-No. 108,612, Cour Civile de District. Diroisse d'Orléans -- No. 107,245 -- Di-vision D -- Avis est par le présent dontsion A. - Par Ramsey & Danziger. L. A. Ramsey, Encanteur, No. 341, rue né aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raiarondelet. | Le JEUDI, 30 juillet 1914, sers vendue a l'enchère publique, en vertu et pour-suite d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 36 juin 1916, par l'Hono-rable T. U. W. Ellis, juge à la dite cour-Division A. dans l'affaire ci-dessus in-titulée et numérotée, qui m'a été sons (s'ils en ont ou peuvent en avoir)
pour lesquelles le compte final présenté
par Hiberth A. Leibe, exècuteur testamentaire de cette succession, ne serait
pas approuvé et homologué et les fonds
distribués conformément au dit compte. litulée et numéroiée, qui m'a été idressé, la propriété suivante, décrité

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
TITCHE & ROGERS, Avocats.
juillet 1-5-10 Succession de Michael Cramond. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Parojsse d'urléans -- No. 101.958 -- Division D -- Avis est par le présent don-

né aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les rai cons (s'ils en ont ou neuvent en avoir-pour lesquelles le comple final présenté par Mile Ellen Cramond, exécutrice tes-tamentaire de cette succession, ne serati pas amprotivé et homologué et les fonds Par oldre de la Cour.
HOMAS CONNELL. Greffler. SUTHON & LOOMIS, Avocats, join 36 30-juillet 5

Succession d'August W. Bloom. COUR CIVILIE DE DISTRICT DOUR LA PAroisse, d'Orléans — No, 108,265 — Di-don B — Avis est par le présent donné Spalement de toules taxes pour l'année siris au le prix d'achat et au dessus; de la date de cession des actes de vente; les billets hypothequaires devront être diste sur le partir datés le même jour que les actes de ceur dans le but d'obtenir des lettres devonte; l'acquéreur devra payer les actes de ceur dans le but d'obtenir des lettres de vente devant E. M. Stafford Esq., Justine Haller Biersoll, décédé, message de la "interstate Trust and Bank Compositive, et déposer dix pour ceur du peix le vision et au moment de l'adjudication ches caux que cells pour enteresses d'achat au moment de l'adjudication ches caux que cells pour enteresses d'achat au moment de l'adjudication ches caux que cells pour enteresses d'achat au moment de l'adjudication ches caux que cells pour enteresses d'achat au moment de l'adjudication ches caux que cells pour enteresses d'achat au moment de l'adjudication ches caux que cells pour enteresses d'achat au moment de l'adjudication ches caux que cells pour enteresses d'achat au moment de l'adjudication ches caux que cells pour enteresses d'achat au moment de l'adjudication ches caux que cells pour enteresses d'achat au moment de l'adjudication ches caux que cells pour enteresses d'achat au moment de l'adjudication ches caux que cells pour les de divide de l'adjudication ches caux que cells pour enteresses d'achat au moment de l'adjudication ches caux que cells pour les de devente de l'adjudication ches caux que cells pour les de devente de l'adjudication ches caux que cells pour les de devente de l'adjudication ches caux que cells pour enteresses d'achat au moment de l'adjudication ches caux que cells pour enteresses d'achat au moment de l'adjudication ches caux que cells pour les de devente de l'adjudication ches caux que cells achat de devente de l'adjudication ches caux que cells achat de l'adjudication ches cau vision B Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffler. M. S. MAHONEY, Avocat, Jein 27 Juillet 1-6.

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partition. - Robert Emmet White vs. Godfrey Prados et als. - No. 107.532. Division D. Cour Civile de District.

Deux doubles cettages bien leués, dans le Cinquième District (Aiger), Non, 127-29-31-33, rue Lavergne, entre les rues Mergan et Delarende. A l'encan, le JEUDI, 30 juillet 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Barenne, par Guriey et Parkinson; E. Randelph Guriey, Encanteur.

D'après et en veriu d'un ordre de l'Honorable Porter Parker, juge à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, No. de dossier div,533, lu et rendu à cour ouverte le 11 juin 1914, et signé le 17 juin 1914, je vendrai à l'encan public la propriété suivante, décrite à savoir:

1. Un certain loi de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèses servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le numéro 14 de l'ilet No. Sept, borné par vendrai à l'encan public la propriété suivante, décrite à savoir:

1. Un certain loi de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Cinquième District de la villèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Cinquième District de la villèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Cinquième District de la villèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Cinquième District de la Nouvelle-Orléans, désigné par le numéro 14 de l'Ilet No. Sept, borné par les rues Lavergne, Villeré (maintenant Bornuda) selon le providers, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Cinquième District de la Nouvelle-Orléans, désigné par le numéro 14 de l'Ilet No. Sept, borné par vendrai de l'elle No. Sept, borné par ve lèges, servitudes et avantages qui y ap-partiennent de quelque manière, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le numero i3 de l'llet No. Sept, borne par les rues Lavergne, Villeré (maintenant Morgan), Delaronde et Bartholomew (maintenant Bermuda), selon le plan de (maintenant Bermuds), selon le plan de A. D'Hemecourt en date du 18 mars 1842, lequel dit lot mesure en mesure française trente pleds de face à la rue Lavergne sur 120 pleds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage double connu sous les numéros municipaux 127 t 190 rue lavergne t 129, rue Lavergne. II. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y

Par GURLEY & PARKINSON.

française trente pieds de face à la rue Lavergne sur cent vingt pieds de pro-fondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage double connu sous les numéros munici-

Par GURLEY & PARKINSON.

10 pour cent de dépôt demandé au mo ment de l'adjudication.

ROBERT P. GUERARD, Encanteur.

DENEGRE LEOVY & CHAFFE, Avocais

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

juin 21 28-juillet 512 19 23

Par STROUDBACK & LATTER.

Succession de David J. Ramelli. No. 105,969, Cour Civile de District hivision B.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lots de valeur dans le Troisième Dis-trict. 4 lots sur la rue France, cotre N. Robertson et N. Claiborne, dans l'flet Propriété de choix à Sildeil, Luc. tuée dans la rue Teddy, entre Troissème et Quatrième. ACTIONS. ACTIONS. ACTIONS. 5 actions de la World Bottling Com-8 actions de la Stidell Ice and Light

10 actions de la International Developnent Company.

Le JEUDI, 30 juillet 1914. à midi, à la Bourse des Propriétés Fonctères, 311, rue Baornne. Par Stroudback & Latter, Charles B. Stroudback, Encanteur, vendra à l'encan public à la date ci-dessus désignée, en vertu d'un ordre signé le 12 juin 1911, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numéro-

tée, la propriété suivante, décrite à sa-Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Het borné par les rues France, Lesseps et N. Robertson et l'avenue dans l'Het norne par les rues france, Lesseps et N. Robertson et l'avenue l'aliborne, sur un croquis annexé à l'acte mentionné cl-après, passe le ter mai 1912, d'après lequel croquis les dits lots sont désignés par les numéros six, sept, huit et neuf, et mesurent chacun trente pieds de face à la rue France, la même profondeur a l'arrière, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent huit pieds onze pouces. Le lot No. Neuf étant le plus rapproché et à une distance de solvante-deux pieds, deix pouces et cinq lignes, de l'avenue N. Claiborne. La dite propriété fut achetée au nom de Joséphine Marshall, deuxième epouse du dit bavid J. Hameili, durant la communité de biens qui exista entre eux devant la N. O. Homestie Co., Ltd., selon acte passé devant Felix J. Dreyfous, notaire, le ter mai 1912, enregistré C. O. B. 250, follo 467.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent Un certain for de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme lot No. 12 dans l'îlet No. 10 du Faubourg Brugier de la ville de Slidell, Paroisse de St-Tammany, Louisiane, le dit llet No. 10 qui contient Louisiane, le dit liet No. 10 qui contient le lot No. 12 est borné à l'ouest-par la rue roisième, à l'est par la rue Quatrième, au sud par l'avenue Teddy sur 50 pieds, et s'étend vers le nord entre lignes parallèles à une distance de 110 pieds, selon la carte officieffe de la ville de Stidell, Lue, étant partie es parcelle du térrain transmis par Oscar R Register à ce vendeur. Mus Alevan. R. Brugier à ce vendeur, Mme Alexan, drinne Brugier, née Duffon, veuve du feu Româin F. Brugier, selon qu'il est marqué dans le livre i6, page 130, etc., dans les registres publics de la Paroisse de St-Tammany, Lne. de St-Tammany, Lne.
Conditions: Nomptant; l'acquéreur de-vra payer l'acte de vente qui sera passé devant B. J. Daiy, notaire, et faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication. L'acquéreur, en sus de-

A l'encan, le JEUDI, 30 juillet à midi. sure la la Bourse des Propriétés Foncières, 31L, rue Baronne.
Par Stroudback & Laiter, Charles B. Stroudback, Encanteur. Vendra à l'eacan public, en vertu d'un ordre signé le 26 juin par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriéte suivante, décrite à savoir:
En certain lot de terre, avec toutes Joge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriéte suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent de quelque façon, situé dans le Prenier District de cette ville, dans l'het compris entre les rues froman, du Troisième District de catte ville, dans l'het compris entre les rues froman, du Troisième District de cette ville, dans l'het compris entre les rues longaire par le numéro Neuf dans l'ilet compris entre et un pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Roman par une profondeur de cent vinxt-et-un pieds, quatre pouces et trois lignes en une profondeur de cent vinxt-et-un pieds, quatre pouces et trois lignes en une profondeur de cent vinxt-et-un pieds, quatre pouces et trois lignes en une profondeur de cent vinxt-et-un pieds, quatre pouces et trois lignes en une profondeur de cent vinxt-et-un pieds, quatre pouces et trois lignes en une profondeur de cent vinxt-et-un pieds, quatre pouces et trois lignes en une profondeur de cent vinxt-et-un pieds, quatre pouces et trois lignes en une profondeur de cent vinxt-et-un pieds, quatre pouces et trois lignes en une profondeur de cent vinxt-et-un pieds, quatre pouces et trois lignes en une profondeur de cent vinxt-et-un pieds, quatre pouces et trois lignes en une profondeur de cent vinxt-et-un pieds, quatre pouces et trois lignes en une profondeur de cent vinxt-et-un pieds, quatre pouces et trois lignes en une profondeur de cent vinxt-et-un pieds, quatre pouces et trois lignes en une profondeur de cent vinxt-et-un pieds, quatre pouces et trois lignes en une profondeur de cent vinxt-et-un pieds, onze pouces et trois lignes en une profondeur de cent vinxt-et-un pieds, onze pouces et trois lignes en une profondeur de cent vinxt-et-un pieds, onze pouces et trois lignes en une profondeur de cent vinxt-et-un pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Roman par une profondeur de cent vinxt-et-un pieds, onze pouces et trois struction a l'arrière avec gaerie et nuit chambres. Conditions: Comptant L'acte de vente devra être passé devant Bernard Daly, notaire en cette ville, et les impôts pour l'année 1914 assumés par l'acqué-

reur. Dix pour cent de dépot en espèces seront exigés au moment de l'adjudi-STROUDBACK & LATTER, Encanteurs, FRANK T. ECHEZABAL, Avocat. juin 28-juillet 5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

ORDEE

Cour Civile de District -Division D. No. 100,070 Edward L. Silva vs. Ses Créanciers.

Peter J. Holmes vs. James A. Sample.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans -- No. 108,881 -- En
vertu d'un writ de saisie et de vente
qui m'a été adressé par l'Honorable
cour Civile de District pour la Paroisse
g'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderat à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne,
entre les rues Union et Gravier, dans
le Premier District de cette ville, le
JEUDI, 23 juillet 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:
Trois certains lois de terre avec toutes
les bâtisses et améliorations qui s'y
trouvent, et toutes les dépendances qui
y appartiennent de quelque façon, situés En considération à la pétition anté-rieure et aux comptes rendus de créan-res et flettes dûment vérifiés, y amexés IL EST ORDONNE, qu'après les annonces dues et avis appelant les créan-clers, selon que le requiert la lot, une réunion des créanciers du dit Edward L. Šílva, soit convoquée et tenue, d'ac-rord avec la loi, devant Frederick Delcord avec la loi, devant Frederick list-bel, notatre public, en son étude dans la ville de la Mouvelle-Orléans. Etat de la Louisiane, commençant le 37 juillet 1911 à dix heures du matin, pour voter bour ou refuser la demande du dit bour ou refuser la demande du du Edward L. Silva pour un sursis de six, ioue, dix-buit ou vingt-quaire mois de a date de la dite réunion. Il est ordonné de plus, que Francis L Burns, avocat, sera désigné pour re-

La Nouveille-Orleans, Luc., 27 huin 1914 OSIGNA PORFER PARKER JUGE copie fidele, GRIESHABER, Clerc Jepuis, 10111~ 3.10.17 196

r. nurns, avocat, sera designe pour re-présenter les créanciers absents à la réunion, et que, avant celle-ci, tontes procédures contre la personne ou la propriété de Edward L. Silva, seront arretées.

VENTES A L'ERGAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété étendus et de vaicur, améliorée, du Troisième District, portant le numéro municipal 1560 rue Claiborne (limites, rue N. Claiborne Cialborne Circle, Avenue St. Bernard et rues Laharpe et Robertson).

Edgar P. Andree vs. Arthur You Schiem-

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa roisse d'Orléans — No. 108,677 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à vendre à l'encan public, à la Bourse des Propriétés Fondères 314 rue Baronne entre les rues cières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier Dis-trict de cette ville, le JEUDI, 6 août 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à

sometion autra lignes paralleles. Les ameliorations consistent d'un cottage de dubte contu sous les numéros municipaux 31 et 183, rue Lavergne.

Conditions: Computant, l'acte de vente depens de l'acte de vente de l'acte de vente. Un Geboi de dix pour cent sera exige au moment de l'acte de vente de l'acte de vente. Un Geboi de dix pour cent sera exige au moment de l'appoir de l'appoir cent sera exige au moment de l'appoir cent appoir cent appo savoir: savoir:
ier. Un certain morceau de terre,
avec toutes les bâtisses et améliorations
qui s'y trouvent, et tous les droits,
voies, privilèges, servitudes et avantages

comme suit, à savoir: le lot No. Onze fait coin sur les rues Jena et Saratoga et mesure trente (30) pieds quatre (4) pouces de face à la rue Jena et sur le claiborne, ayant une dimension de solxprotondeur et face à la rue Saratoga, et mesure te face à la rue Saratoga, quatre (150) pieds sept (7) pouces de profondeur et face à la rue Saratoga, entre lignes parallèles, et les dits lots Nos. Douze et Treize mesurent chacun trente (30) pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes sur cent cinquante (150) pieds sept (7) pouces entre lignes parallèles. Laquelle dite propriété fut acquise par le feu Marshall J. Wellborn par achat à Walter D. Wellborn, selon acte de vente passé devant Frank Edward Raynold, notaire, le 2 janvier 1912, enregistré dans le livre du bureau des enregistrements No. 259, folio 169.

Conditions: Comptant, les impôts Conditions: Comptant, les impôts pour 1914 devant être partagés depuis la date de l'acte de vente, l'acte devant être passé devant W. McL. Fayssoux. Indiaire, aux dépens de l'acquéreur, es

Avocat pour le demandeur, juil-3,4,10,17,24,31 août-5,6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de huit lots de terre de valeur dans le Soptième District, rue Pritch-ard, l'un d'eux formant le coin des rues Pritchard et Joliet, avec une bâ-tisse à deux étages sur le lot du coin, etc. (dans l'ilet Leonidas et Apricot.) D'après la vente par acto No. 316 de l'Assemblée Générale de 1906, aux risques et pour compte de l'acquéreur premier, de propriétés de valeur amé-llorée des Sixième et Premier Dis-triets

Portant le numéro municipal 2932 rue Charles E. Allen vs. Louis Hasemann. Conditions: «Comptant: Facquéreur de var passe devant B. J. Daly, notaire, et faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication. L'acquéreur, en sus devara assumer les impôts pour l'année.

Fin Cour Civille De District pour les roise d'Orléans, cantre les roise d'Orléans, aux de l'années et Thaile.

Mile Charlotte T. Schaefer v. John T. Williams.

F. T. ECHEZABAL. Avocat.

Juin 28—Juillet 5 19 19 26 30

ANNONCE AUDICIAIRE.

Mile Charlotte T. Schaefer v. John T. Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, dans l'air que l'avoince de Propriété de d'Orléans. Aux l'années par l'honorable controlle de District, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'air que l'avoince et magasins de vente, par l'avocat.

No. 108,392. Cour Civile de District, Dour de Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intuitée, je procéderal à vendre à l'en chère publique à la Bourse des Propriété suivant d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intuitée, je procéderal à vendre à l'en chère publique à la Bourse des Propriète suivant d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intuitée, je procéderal à vendre à l'en chère publique à la Bourse des Propriète suivant d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intuitée, je procéderal à vendre à l'en chère publique à la Bourse des Propriète suivant d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intuitée, je procéderal à vendre à l'en chère publique à la Bourse des Propriète suivant d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intuitée, je procéderal à vendre à l'en propriété suivant d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intuitée, je procéderal à vendre à l'en propriété suivant d'es foncières, all rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le tre platic de cette ville, le JEUDI, 9 juillet de Crite à savoir:

Premièrement - Un certain lot de la distinct de cette ville des suive des l'exite de Jena, entre les rues Willow et Clat-COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-

(120) pieds entre lignes paralleles, me sure américame.

Deuxièmement — Un certain lot de pieds. Le dit lot R forme coin sur les terre ainsi que tontes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voles, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent out qui en dépendent de quelque façon, qui en dépendent de quelque façon, qui en dépendent de quelque façon, qui en dépendent de premier District de cette de son enchère. LOUIS KNOP,

Sherif Civil. Paroisse d'Orieans. WILLIAM WALLER YOUNG, Juil--3,10,17,21,31 août-5,6

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mary Percival. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Oriéans -- No. 109,038 -- Di-vision B -- Attendue que Peter J. Flana-gan, administrateur public, a présente une pétition à la cour dans le but d'ob-Saisie dans l'affaire ci dessus.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent sur le montant du prix d'achat. tentr des lettres d'exécuteur testamen-taire dative dans la succession de Mary Percival, décédée, intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les rai-sons pour lesqueiles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. M. D. DIMITRY, Avocat. juin 26 30 juillet 5 tentr des lettres d'exécuteur testamen-

LOUIS KNOP.

LOUIS KNOP, Shérif Civil, Paroisse d'Orléans, JAMES B. ROSSER, JB., Avocat pour la demanderesse. Juin 20-26--juillet 3-9

ANNONCE JUDICIAIRE.

y appartiennent de quelque facon, situés

June to 26 Juillet 3 to 17 23

rues Cohn et Hickory.

Vente de propriété améliorée de valeur, dans le Septième District, portant les numéros municipaux 1821, 1826, 1828, 1838 et 1832, rue Burdette, entre les

luccession de Mme Catherine Archer COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-roisse d'Orléans - No. 105,259 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à avoir à déduire dans les dix jours de la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour les-quelles le compte final présenté par Jo-seph J. Archer, exéculeur de cette suc-cesston, ne serail pas approuvé et lio-nologué et les fonds distrbinés con-

formement an dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
PROWELL & PROWELL, Avocats.
juin 27-juillet 1 6

y appartienment de quelqué façon, situés dans le Septième-District de cette ville, désignés par les numéros sept, huit et neuf dans l'ilet No. 247, borné par les rues Burdette, Colm. Fern (autrefois Septième), lesquels lots se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parailèles. Saisie dans l'affaire el dassai. Succession de William D. Dow COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-roisse d'Orleans -- No. 109,050 -- Di-vision D Attendu que Emily Tossier, venve de William David Dow, a pre-senté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administra-tion dans la surcession de William D tion dans la succession de William D. Dow, décédé, intestat: Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Connitions—Comptant: l'acquéreur devant an moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du moniant du prix d'achat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles it ne seran pas fait droit à la dite pétition. Sharit Civil Parolisan d'onk ing SUTHON | LOUMIS, Avocats pour le Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffler.

TESSIER & TESSIER, Avocats. juin 26 30 juillet 5

VENTES A L'ENCAN

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple, 1525 rue Dauphine, con-tenant 7 chambres, vestibule, galerie, sur de grands terrains-traversant l'îlet. Anna Kremer, et als., ss. Mme. Elizabeth Marshall, et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orieans, Dipision C, No. 108,048.

PAR LOUIS HUFFT, burean d'encanteur, 508 rue Perdido, la Nouvelle-Orieans, Lne., le JEUDI, 6 août 1914, a midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à la Nouvelle-Orieans, en vertu et obéissance à un jugement rendu le 22 juin 1914 et sigud en cour ouverte le 20 juin 1914 par l'Hon. E. K. Skinner, juge à la Cour civile de District pour la Paroisse d'Oriéans, Division C. dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procederai à mérotée et intituiée, je procederai à vendre au plus haut preneur, à l'encan public, la propriété suivante, décrite à

Parkernaghan& cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par KERNAGHAN & CORDILL. W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau, No. 339, le côté le plus près de la rue N. Robertson, et finissant à un point distant de
cent solxante et ouze pieds, neuf ponces
de l'avenue St. Bernard sur le côté le
plus rapproché de l'avenue N. Clabbernle tout comme il apparatira plus clairement sur le croquis fait par Frank A.
Waddill. ingénieur civil, en date du 10
mars 1899, faisant partie et annexé à
un acte dévant John Watt Duffy, notaire
en cette ville, le 36 juillet 1902.
Saiste dans les affaires cl-dessus.
GONDITIONS — Comptant: l'acquièreur
devra, au moment de l'adjudication, faire un dépôt de dix pour cent du montant devra, au moment de l'adjudication, fai-re un dépôt de dix pour cent du montant de son enchère.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
ROGER MEUNIER.

LOUIS LOUIS LOUIS LOUIS LOUIS ROOP,
ROGER MEUNIER.

LOUIS LOUI

en. Loffice de S. Magner, No. 97 fivre de plans No. 2, lequel lot mesure 20 pieds 10 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, et 22 pieds, 8 pouces et 5 lignes d'arrière sur une allée commune à celui-ci et autres lois, sur une pre-mière profondeur, sur le côté plus raj-proché du lot No. 16, de 65 pieds, 10 pouces et i ligne, et de là une autre profondeur de 12 pieds, 9 pouces et 2 lignes, jusqu'à la dite allée, et une profondeur de l'autre côté, sur le lot No. 16, de 60 pieds, 8 pouces et 5 lignes plus une deuxième profondeur de 12 pieds, 9 pouces et 5 lignes plus une deuxième profondeur de 12 pieds, 9 pouces et 2 lignes jusqu'à la dite allée, le tout en mesure américaine. Conditions: Un tiers ou plus au comptant, le reste devant etre représente par une note de compromis du vendeur, du un an après date, portant 8 pour cent par au d'intérêt, depuis date jusqu'à palement total. L'acte de vente devra contenir toules les clauses de sécurité qui sont usuelles. L'acquéreur devra payer le coût des certificats et le coût de l'acte de vente, ainsi que les impôts dûs pour l'année 1911, devant cet acquéreur, au moment de l'adjudication constituer un dépôt de dix pour cent du montant de la vente, lequel depôt ne portera pas d'intérêts. Les ioyers des proprietés devront être réservés au vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente devant Scott E. Beer, notaire, aux frais de l'acquereur. las, et 22 pieds, 8 pouces et 5 lignes d'arrière sur une allée commune 2

VENTES PAR LE SHERIF

vendeur jusqu'au passage de l'acte do vente devant Scott E. Beer, notaire, aux pane devant Scott E. Bert, Invaire, a frais de l'acquiereur. DART, KERNAN & DART, Avocats, juin 21 28-juillet 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Venie de propriété de valeur, mesurant 328 pleds de face au Boulevard Hayne, sur 1,250 pieds de profondeur entre lignes parallèles, avec une surface de 9.35 acres.

Hibernia Bank and Trust Co., Trustee, vs. Lyman C. Reed.

COUR CIVILE DE DISTRICT DOUR LA PA COUR CAVILE DE DISTRICT pour la Parroisse d'Orléans — No. 108,812 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des propriétés foncières, 314 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 Juliet 1914, la propriété suivante, décrite à savoir: savoir:

savoir:
Lot No. Sept (7). Division A, mesurant trois cents vingt-six pieds (326') de face au Boulevard Hayne, sur une profondeur entre lignes parallèles de mille deux cent cinquante pieds, ayant une surface de 9.35 acres, étant une partie de la Section 25, T. 11, S. R. 12 E., district sud-est de la Louisiane, à l'est du fleuve Misaissinoi le toute selon plan fleuve Mississippi, le toute selon plan dresse par Warren B. Reed, ingénieur-expert, en date du 18 février 1911, an-nexe à un acte de dédicace devant Scott Beer, notaire, en date du 3 janvier

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant: l'acquèreur
devant déposer au moment de l'adjudication, dix pour cent de dépôt sur le
montant de son enchère.
LUUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FARRAR, JONAS, GOLDSBOROUGH &
GOLDBERG, Avocats pour la demande-

juin 13 14 19 26-juillet 2 10 16



nyone sending a sketch and describt@ may clely accertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly consideratal. HANDROG on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Junn & Co. receive special notics, without charge, in the Scientific American. A handsomely illustrated weekly. Largest of culation of any scientife journal. Terms, \$2 yes; four months, \$1. sold by all newsdesless MUNN & CO. 361Breadury. New York Television of the Washington L. C.